

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE**

**11 QUAI DU 1ER DRAGONS  
89300 JOIGNY**

**PROCES-VERBAL**

Comité syndical  
Jeudi 16 mars 2023 (15h00)  
Avenue d'Amélia, 89300 Joigny  
Salle des Champs Blancs

*L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi seize mars à quinze heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni à Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.*

**Date de la convocation : 9 mars 2023**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 20

**Présents :** M. Jean-Pierre BARRET, M. Dominique BOURREAU, M. Marc BOTIN, M. Jean-François CHABOLLE, M. Paul-Antoine de CARVILLE, M. Jérôme CORDIER, M. Pascal CROU, M. Michel GRASS, M. Michel JOUAN, M. Sébastien KARCHER, Mme Simone MANGEON, M. Luc MAUDET, Mme Nadège NAZE, M. Gilles SABATTIER, M. Nicolas SORET, M. André PITOU.

**Suppléants présents :** M. Jean-Pierre GOUYON, M. Michel JOLY, M. Patrice MAISON, Mme Catherine TOULLIER.

**Absents excusés :** M. Éric BERTAULT, Mme Frédérique COLAS, Mme Catherine DECUYPER, M. Grégory DORTE, M. René FOUET, M. Jean-Luc GIVORD, M. Marcel MILACHON (suppléé par M. Patrice MAISON), M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Thierry SPAHN, M. Lionel TERRASSON.

**Secrétaire de séance :** Paul-Antoine de CARVILLE.

\*

Le Président procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 15h00.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2023. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Adoption de l'ordre du jour de la séance :

1. Projet du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (ROB) ;
2. Délibération portant sur la stratégie de territoire élaborée à des fins de contractualisation régionale et européenne ;
3. Questions diverses.

## **1. Projet du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (ROB)**

Dans le budget 2023 du PETR, il est proposé aux membres de porter plusieurs sujets :

- Le projet d'aménagement des anciennes voies SNCF qui traverseraient le territoire d'est en ouest. Le Président rappelle que le département prendra la maîtrise d'œuvre de ce projet alors que le PETR sera identifié comme interlocuteur et coordonnateur administratif. Au regard de l'importance que représente cette opération en termes d'attractivité touristique et de mobilité du quotidien, il sera inscrit dans le contrat Territoires en action et fera l'objet de demandes de financement au niveau de l'Etat et de l'Europe. Il faut aujourd'hui engager des démarches administratives auprès de la SNCF nécessitant notamment une procédure de fermeture des voies représentant un coût de 25 000€.
- L'objectif de fusion des projets alimentaires territoriaux du Grand Sénonais et de la « couronne » du Nord Yonne pour un portage à l'échelle du PETR : ce travail de mise en commun des PAT est en cours d'un point de vue technique et organisationnel. Le Président précise que le Grand Sénonais est déjà porteur depuis 2021 d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) alors que les quatre autres EPCI qui ceinturent l'agglomération viennent d'être nommés lauréats en février 2023. Il s'agit donc de faire converger les démarches afin de pouvoir les unir et de prévoir un coût pour une éventuelle ingénierie à l'échelle du PETR : un cofinancement entre l'Etat et la Région est à étudier.
- Lors du dernier bureau syndical, les élus ont exprimé le souhait d'avancer sur les questions de mobilité de manière concertée à l'échelle du Nord de l'Yonne. A l'exception du Grand Sénonais et du Jovinien, les autres intercommunalités n'ont pas pris la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (dite AOM). Le Président spécifie que très peu d'ingénierie est dédiée à cette question au niveau de chaque intercommunalité. Toutefois, face à cette problématique majeure qui s'impose par ailleurs à travers la lutte contre le réchauffement climatique, il est nécessaire d'avancer sur ces questions de mobilité. Si le PETR décide de s'engager sur cette thématique, la Région Bourgogne-Franche-Comté acceptera de venir co-financer un poste sur des crédits sectoriels. Le Président propose d'inscrire dans le ROB une ingénierie dédiée qui permettra dans un premier temps de poser un constat et de définir une stratégie des

mobilités en lien avec les EPCI membres (structuration du covoiturage, des mobilités douces, des outils).

- Enfin, en perspective de la fin de l'année, le PETR est invité à se pencher sur la question de la santé. Le Président rappelle les différentes étapes rencontrées par les collectivités membres du PETR : historiquement, l'agglomération du Grand Sénonais porte un Contrat local de santé (CLS) auquel les autres intercommunalités (Gatinais, Vanne et Pays d'Othe, Yonne Nord) souhaitent s'associer. Le Jovinien, par recommandation de l'ARS (Agence Régionale de Santé), s'était tourné vers le Centre Yonne pour bâtir une union avec le Florentinois et le Migennois. Or, un blocage existe sur ce périmètre et conduit le Jovinien à se tourner finalement vers le Nord de l'Yonne. L'échelle du PETR devient donc également pertinente pour élaborer une stratégie territoriale de santé en lien avec les services de l'ARS. La fin du contrat local de santé du Grand Sénonais est programmée en novembre 2023 et une possibilité de contractualiser à une échelle plus vaste pourrait être étudiée.

Marc Botin : cette proposition est conditionnée à un engagement financier de l'ARS qui doit s'adapter au périmètre puisque c'est à son initiative que le CLS du Grand Sénonais est étendu aux autres EPCI. Il faudra donc être cohérent en termes de moyens humains alloués à ce nouveau périmètre élargi. Autrement, tout le monde y sera perdant.

Nadège Naze : il existe une vraie cohérence avec ce nouveau périmètre (accueil des internes de l'hôpital de Joigny).

L'ARS devra montrer que les financements seront adaptés, car la proposition actuelle est insuffisante (1 poste subventionné par territoire CLS).

Prochains rendez-vous ARS pour le Grand Sénonais et Yonne Nord : 4 et 20 avril 2023

**Le Comité syndical prend acte à l'unanimité des membres présents de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.**

---

### **Délibération n° FIN/2023/04 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023**

---

Conformément aux dispositions de l'articles L. 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et donner lieu à un débat.

La loi précise que le rapport d'orientations budgétaires doit comporter, pour les communes et EPCI de plus de 10 000 habitants :

- Un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et le temps de travail.

Le débat s'appuyant sur ce rapport doit ainsi permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Monsieur le Président présente à l'assemblée les différentes actions pouvant être portées par le PETR en 2023.

Vu l'article L. 2312-1 du Code générale des Collectivités Territoriales,

Entendu la présentation du rapport de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance des diverses interventions des membres,

**Le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents :**

- **INDIQUE** qu'il a été procédé au cours de cette réunion à un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 ;
- **PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 du PETR du Nord de l'Yonne présenté en annexe.

## **2. Délibération portant sur la stratégie de territoire élaborée à des fins de contractualisations régionale et européenne**

Le deuxième point porte sur la stratégie de territoire élaborée à des fins de contractualisations régionale et européenne : d'un côté, le dispositif avec la Région appelé "Territoires en action" et de l'autre, le dispositif FEDER volet rural dont la candidature est à déposer au plus tard le 31 mars 2023. Le Président indique que le fonds européen est ouvert à tous les territoires éligibles de la Bourgogne-Franche-Comté. Il existe également un volet urbain qui est uniquement accessible par le Grand Sénonais alors que le volet rural est ouvert aux quatre autres EPCI.

Dans les deux cas, le PETR doit porter une stratégie de territoire. Cette stratégie a été réalisée sur la base des deux CRTE avec l'identification de 4 enjeux prioritaires qui sont en cohérence avec les cadrages régionaux :

- I. Accompagner les transitions écologiques et énergétiques
- II. Développer et promouvoir une agriculture locale et durable

Le Président spécifie que l'eau représentera un enjeu majeur dans les années à venir.

### III. Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile

Sébastien Karcher : concernant les centres d'accueil, il ne faut pas se limiter qu'à la petite enfance, mais élargir à l'enfance et à la jeunesse.

### IV. Développer les mobilités durables

**Le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents la stratégie de territoire exposée en séance.**

---

**Délibération n° ADM/2023/03 : Approbation de la stratégie de territoire 2022-2028  
élaborée à des fins de contractualisations régionale et européenne**

---

#### **Contexte**

Dans le cadre des contractualisations régionale et européenne en cours d'élaboration, il est demandé au territoire de définir une stratégie de développement local partagée autour des axes d'intervention déterminés par la Région-Bourgogne-Franche-Comté dans sa politique contractuelle.

Pour rappel, le contenu du contrat « Territoires en action » s'articule autour de 4 axes déclinés par thématiques prioritaires : accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ; conforter l'attractivité par le développement de services à la population ; favoriser les mobilités actives et durables du quotidien ; faciliter l'accès à la santé pour tous.

Le territoire a choisi d'intervenir sur l'ensemble des thématiques avec une répartition financière spécifique pour chaque axe qui a été validée lors du dernier comité syndical du 2 février 2023.

La stratégie globale du territoire détaille les enjeux sur lesquels souhaite intervenir le territoire avec une déclinaison stratégique et opérationnelle lui permettant d'en dégager des actions et opérations qui y répondent de façon directe.

Cette stratégie sera également soumise au titre du FEDER-FSE+ / Volet rural, complétée le cas échéant d'une approche multithématique portant sur les thématiques suivantes : villages intelligents, mobilité durable, renouvellement urbain, tourisme durable et patrimoine culturel.

## **Présentation du contenu de la stratégie de territoire (2022-2028)**

Définition des 4 enjeux prioritaires du territoire, accompagnés de leur déclinaison stratégique et opérationnelle :

### **CHANTIER 1**

#### **Accompagner les transitions écologiques et énergétiques du territoire**

1. Se doter d'une stratégie foncière pour créer des pratiques communes d'utilisation des sols
2. Accompagner la requalification de l'espace public afin de permettre une meilleure proximité et attractivité des centres-villes / centralités (urbanisme durable)
3. Engager une vaste rénovation du patrimoine bâti public en gestion par les collectivités (schémas directeurs, programmations pluriannuelles rénovations)
4. Participer à la réhabilitation des logements vétustes pour une meilleure adéquation avec la demande et les changements démographiques qui y sont associés (nouvelles populations – familles, jeunes, vieillissement de la population, bi-résidence) et une efficacité énergétique renforcée.
5. Permettre aux énergies renouvelables de se développer localement en prenant en compte les continuités écologiques (entre autres par rapport à la trame bleue et verte du SCoT, à l'activité agricole et à la protection de la biodiversité) : *augmenter la capacité d'autonomie à une échelle locale. Exemple d'action possible : étudier les gisements potentiels à l'échelle du territoire*
6. Favoriser la réduction de la production des déchets
7. Identifier et protéger la biodiversité / protéger la ressource en eau (objectif transverse)

### **CHANTIER 2**

#### **Développer et promouvoir une agriculture locale et durable**

1. Faire converger les stratégies alimentaires présentes sur le territoire autour d'enjeux communs et partagés : dédier une animation et/ou ingénierie de projet à cette thématique
2. Soutenir le changement des pratiques et tendre vers une production locale
  - Faciliter les transitions / transmissions agricoles
  - Préserver la ressource en eau et limiter le risque de pollution

3. Favoriser la transformation et la distribution sur les territoires
  - Etudier la capacité des territoires à transformer et accompagner le développement d'outils adaptés
  - Accompagner la structuration de filières à distribuer sur le bassin parisien en lien avec la convention AgriParis en tenant compte des principes de résilience alimentaire et d'autosuffisance locale
4. Sensibiliser et communiquer autour de la consommation locale au sein des établissements publics et des foyers
  - Etudier la possibilité de mutualiser une ou plusieurs unités de production de repas sur le territoire
  - Favoriser un accès à une alimentation saine et locale pour les habitants, particulièrement ceux en situation de précarité
  - Promouvoir les installations de points de vente de proximité des produits locaux
  - Atteindre les objectifs de la loi EGalim dans la restauration collective tout en réduisant le gaspillage alimentaire

### **CHANTIER 3**

#### **Faire du territoire un lieu attractif, solidaire et agile**

1. Développer une offre de services de proximité et adaptée aux besoins des habitants
  - Créer et rénover les équipements culturels, sportifs et de loisirs
  - Répondre aux attentes des habitants en matière d'accueil petite enfance / périscolaire
  - Favoriser l'accès des habitants aux services de soin et à des actions de prévention
  - Soutenir et accompagner l'émergence de tiers-lieux comme espace collaboratif et mutualisé proposant une mixité de services
  - Proposer une offre de services numériques accessible
  - Créer et renforcer les services numériques destinés à la population (types plateformes ou outils numériques)
2. Renforcer l'attractivité touristique du territoire en harmonie avec l'environnement durable et protéger le patrimoine remarquable du territoire
3. Soutenir les initiatives économiques qui ont vocation à renforcer la centralité et la proximité des services

- Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme levier de lien social et de coopération territoriale (divers secteurs d'activités concernés comme les circuits courts alimentaires : Jardin des Coteaux / Jardin de la Croisière)

## CHANTIER 4

### Développer les mobilités durables

1. Réaliser un diagnostic à l'échelle du territoire pour mieux définir les besoins locaux en matière de déplacement quotidien
2. Réaliser un plan vélo en préfiguration d'un plan réglementaire (format à définir : Plan de mobilité simplifié ou Schéma directeur cyclable) (COT)
3. Réaliser les aménagements des grands axes cyclables en lien avec les pôles d'activités (projet de liaisons douces de la CC Yonne Nord, projet d'aménagement des anciennes voies SNCF)
4. Développer l'intermodalité comme alternative à l'autosolisme : combiner divers modes de transport grâce aux installations multimodales (covoiturage, etc.)
5. Développer de nouveaux services de transport, notamment à destination des seniors et des jeunes (touchés par un fort taux d'immobilité)

### Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à engager le PETR du Nord de l'Yonne à présenter un cadre stratégique pour les contractualisations régionale (Territoires en action – TEA) et européenne (FEDER – volet rural) selon les axes thématiques et déclinaisons présentés en séances et repris plus haut.

### 3. Questions diverses

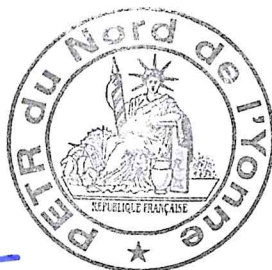
Il est demandé par les délégués syndicaux de pouvoir tenir une partie des séances du comité syndical en visioconférence.

Le Président indique que la faisabilité juridique sera vérifiée statutairement mais précise que les séances consacrées au budget devront rester en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h40.

Le Président

Nicolas SORET



Secrétaire de séance

Paul-Antoine de CARVILLE